Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa

N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
12/05/2017	12/05/2017	F-075-17-C-0042

1. Intitulé du projet

Dragage d'entretien du chenal de navigation et des ouvrages portuaires du Port de Bordeaux et gestion des sédiments dragués

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB)

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: M. Christophe MASSON

RCS / SIRET |7 8 1| |8 0 4| |1 4 1| 0 0 0 2 1| Forme juridique: EPIC / EPA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie *(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)*
25°. Extraction de minéraux par dragage marin ou fluvial	Dragage et/ou rejet dans l'estuaire de plus de 500 000m3/an

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Dragage d'entretien du chenal de navigation et des ouvrages portuaires du Port de Bordeaux et gestion des sédiments dragués; les sédiments dragués sont immergés sur 18 sites d'immersion

Le parc de dragues se compose de plusieurs engins/techniques :

- La drague aspiratrice en marche (DAM) Anita Conti ;
- La drague à benne (DAB) La Maqueline,
- Une drague aspiratrice stationnaire (DAS),
- Une drague à injection d'eau (DIE).

Le volume annuel moyen dragué entre 2006 et 2014 est d'environ 9,4 Mm3.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Le chenal de navigation est un élément vital pour le GPMB. En effet, la dégradation des profondeurs nautiques par des apports sédimentaires nécessite des interventions de dragage pour garantir l'accès en toute sécurité des navires aux installations portuaires ; ainsi le dragage d'entretien correspond au maintien des cotes nominales du chenal de navigation, des accès et des ouvrages depuis le chenal aux installations portuaires (y compris les souilles au droit des ouvrages -postes-).

Le GPMB souhaite conserver la possibilité d'entretenir le chenal de navigation, les accès et ses installations portuaire pour 10 ans.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les techniques de dragage sont les suivantes :

- La drague aspiratrice en marche (DAM) Anita Conti qui sera utilisée essentiellement pour le dragage des passes :
* Dragage des passes
* Transport des sédiments jusqu'au site d'immersion ;
* Clapage sur les zones d'immersion ;

- La drague à benne (DAB) La Maqueline, pour les postes à quai.

- Le DIE sera utilisé de la manière suivante :
* En complément de la DAM pour écrêter les sillons;
* Pour le dragage des postes à quai ;
* Pour le dragage des passes.

- Une drague aspiratrice stationnaire (DAS) pour le dragage et rejet des bassins à flots.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Sans objet

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Outre la procédure liée au décret d'aout 2016 concernant les études d'impact, le projet est soumis :
- Dossier d'autorisation au titre du Code de l'Environnement (Articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'environnement)
- Dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 (Décret n°2011-966 du 16 août 2011)

Le projet de dragage a fait l'objet d'une autorisation en 2006. De plus, un porter à connaissance a permis de prolonger l'autorisation jusqu'au 31 déc. 2018 (arrêté de prolongation de dragage du 04 avril 2016) afin de réaliser le plan de gestion des sédiments dans le cadre des travaux du SAGE Estuaire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Sans objet	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques[1]	
Travaux réalisés dans le lit mineur de l'estuaire de la Gironde. Toutes les communes juxtaposants l'estuaire sont donc concernées (Gironde + Poitou-Charentes)		Long. _ _ ° _ _ ' _ _ " _ Lat. _ _ ° _ _ ' _ _ " _
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a, 9°a), 10°, 11°a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :	
	Point de départ :	Long. _ _ ° _ _ ' _ _ " _ Lat. _ _ ° _ _ ' _ _ " _
	Point d'arrivée :	Long. _ _ ° _ _ ' _ _ " _ Lat. _ _ ° _ _ ' _ _ " _
	Communes traversées :	

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

1 Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.
Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html.
Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.
Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Principales ZNIEFF présentes au niveau de l'estuaire de la Gironde ZNIEFF I : Banc de Saint-Seurin-les-Conches (n°540003317), Rives Des Iles Du Nord, Verte Et Cazeau, Ile Et Vasiere De Macau (n°720014183) ZNIEFF II : Estuaire de la Gironde (n°720013624); La Dordogne (n720020014); Estuaire, marais et coteaux de la Gironde en Charente-Maritime (n°540004658) ZNIEFF
En zone de montagne ?	☐	☒	Sans objet
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Sans objet
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Les zones de dragage et clapage sont dans la zone de circonscription du GPMB, dans laquelle se situent plusieurs communes soumises à la Loi Littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Le projet est en grande partie dans l'emprise du Parc Naturel Marin : Estuaire de la Gironde et mer des Pertuis.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Sans objet
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Sans objet

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Sans objet
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le projet est dans l'emprise du : - Plan de Prévention des Risques Naturels prévisibles de mouvements de terrain sur les communes de Bayon-sur-Gironde, Bourg, Gauriac, Prignac-et-Marcamps, Saint-Seurin-de-Bourg, Tauriac et Villeneuve - PPRT de la presqu'île d'Ambès.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Sans objet
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	Le projet est dans l'emprise des bassins de la Garonne, de la Dordogne et de l'estuaire de la Gironde
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	☐	☒	Sans objet
Dans un site inscrit ?	☒	☐	Le projet est dans l'emprise du site inscrit de Mortagne
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Directive Oiseaux : Marais du Nord Médoc, Estuaire de la Gironde - marais de la Rive Nord Directive Habitats : Estuaire de la Gironde, La Garonne, La Dordogne.
D'un site classé ?	☐	☒	Sans objet

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Sans objet
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les opérations de dragage / immersion ne sont pas de nature à modifier les masses d'eau souterraines
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les sédiments dragués seront immergés dans l'estuaire de la Gironde.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Sans objet
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Quelle que soit la technique de dragage utilisée, les opérations de dragage et rejet vont générer : - Une modification des fonds et des habitats au droit des zones draguées et de vidage ; - Une remise en suspension avec un panache turbide dont l'intensité et l'emprise dépendent de nombreux paramètres : outil de dragage, mode opératoire, conditions hydrauliques, nature des sédiments, … cette remise en suspension pourrait engendrer des effets sur la chaîne alimentaire
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	cf. ligne ci-dessus

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Sans objet
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Sans objet
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	Sans objet
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Les opérations de dragage / immersion engendrent un trafic maritime lié à la présence et au déplacement des dragues. Ce trafic reste très faible au regard de l'ensemble du trafic sur l'estuaire.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☒	☐ ☐	Les opérations de dragage / immersion engendrent un bruit équivalent au trafic maritime. L'effet est donc faible.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	Sans objet
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	Sans objet
	Engendre-t-il des émissions lumineuses? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	Sans objet
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Les rejets dans l'air seront identiques à tout navire motorisé transitant dans l'estuaire. Ainsi, les polluants émis lors de la combustion des carburants seront les oxydes de carbones, les oxydes d'azote et les hydrocarbures imbrûlés (notamment les composés organiques volatils).
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Sans objet

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Sans objet
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	☐	☒	Sans objet

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ **Non** ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de dragage du GPMB est susceptible d'avoir des effets cumulés avec d'autres projets dans le lit mineur de la Garonne, de la Dordogne ou de l'estuaire de la Gironde :
- Création du pont Jean-Jacques-Bosc à l'amont de Bordeaux : les effets potentiels cumulés seront pendant la phase de construction du pont (2017-2020) : nuisance sonore, opération de dragage (MES)...
- Dragage des petits ports de l'estuaire de la Gironde : effets cumulés sur les rejets MES, ...

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'étude du plan de gestion des sédiments de dragage de l'estuaire de la Gironde (MO : SMIDDEST) a montré l'intérêt des pratiques actuelles de dragage sur le plan technique et économique ainsi que leurs effets « relativement » limités sur l'environnement de l'estuaire et les usages associés.

Néanmoins, un certain nombre de mesures est potentiellement envisagé pour la nouvelle autorisation :

- Utilisation plus systématique du dragage par injection d'eau (en remplacement de la drague à benne ou en complément de la drague aspiratrice en marche) qui permet de limiter la remise en suspension sur les fonds;
- Interdiction localisée et temporaire de l'immersion ;
- Répartition des sédiments clapés sur l'ensemble de la zone d'immersion pour favoriser un dépôt homogène

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vue des enjeux et des sensibilités du milieu estuarien, il paraît nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié** ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☐
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☐
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☐
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux *5° a), 6° b) et c), 7°, 9°,10°,11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement* : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe comprenant les figures suivantes : - Accès nautiques – zones de dragage et d'immersion - Volumes moyens dragués par passe de 2000 à 2013 - Natura 2000 - ZNIEFFs - Effets potentiels des dragages - Effets potentiels des immersions

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Fait à Bordeaux le, - 3 MAI 2017

Signature

P/O le Directeur Général

Etienne NAUDÉ

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

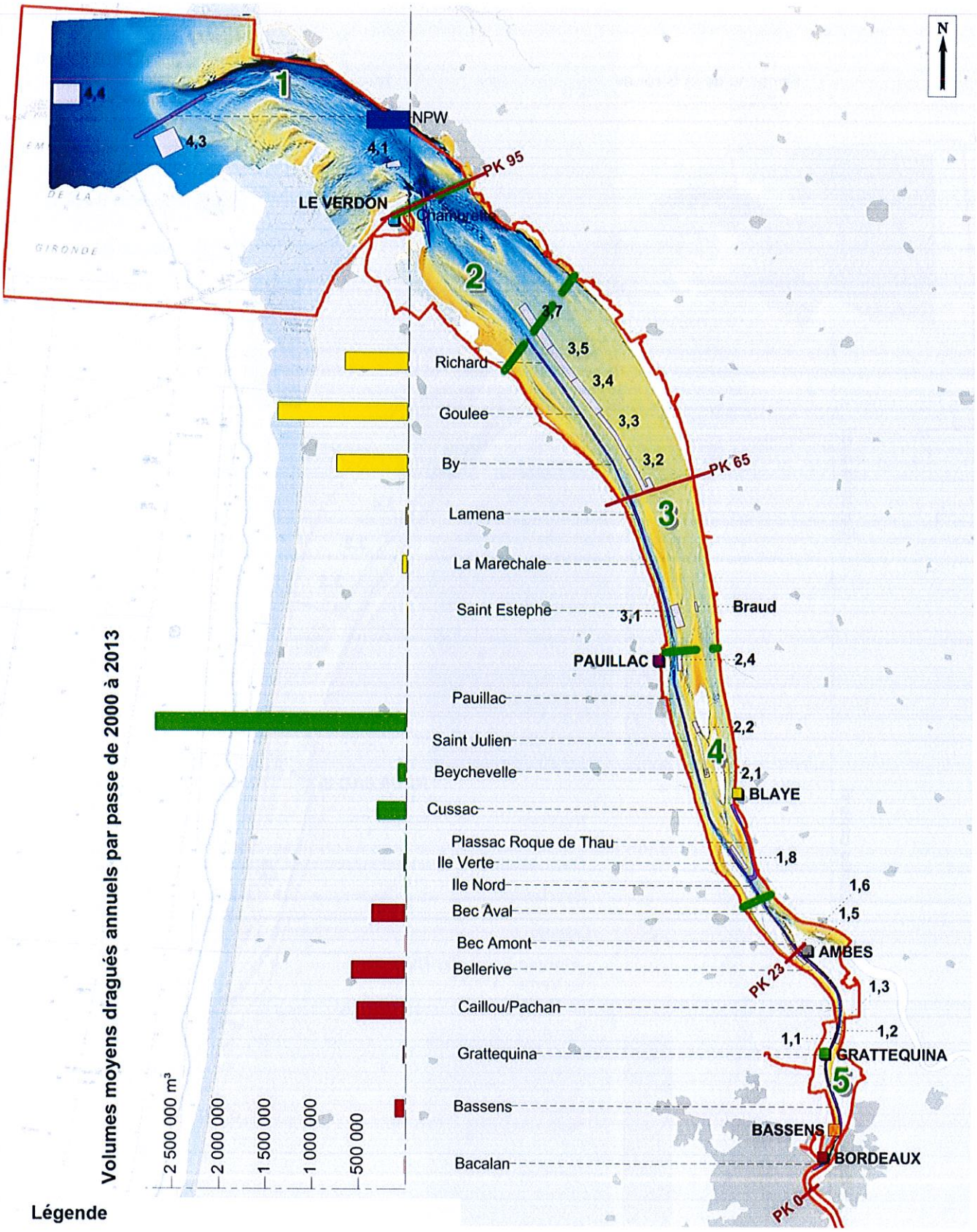

Version 1

BORDEAUX PORT ATLANTIQUE / ARTELIA	ELABORATION DU PLAN DE GESTION DES SÉDIMENTS DE DRAGAGE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE – CERFA *ANNEXE*	Mars 2017
	Volumes moyens dragués par passe de 2000 à 2013	**2**

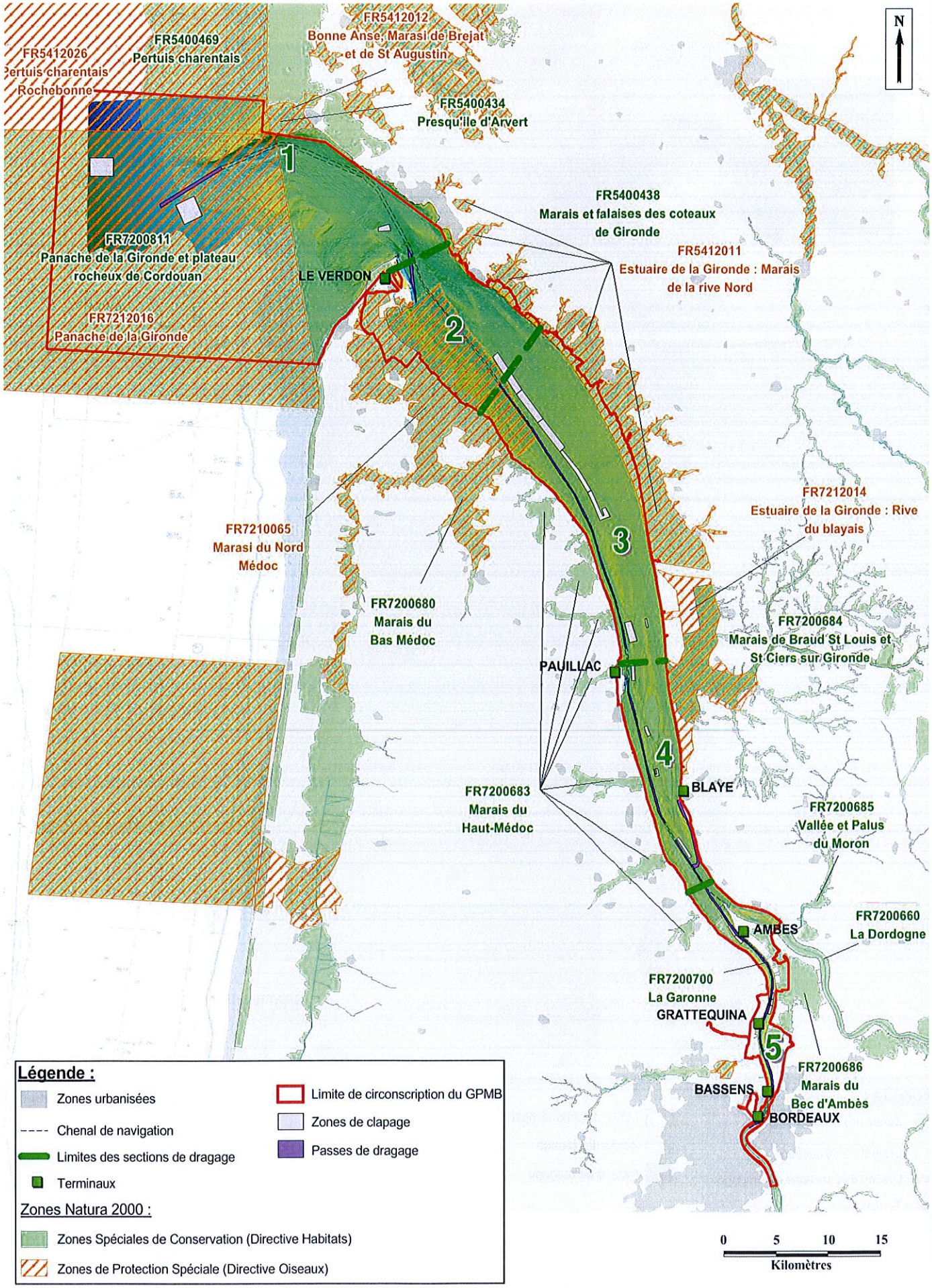

BORDEAUX PORT ATLANTIQUE / ARTELIA	ELABORATION DU PLAN DE GESTION DES SÉDIMENTS DE DRAGAGE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE – CERFA *ANNEXE*	Mars 2017
	Natura 2000	3

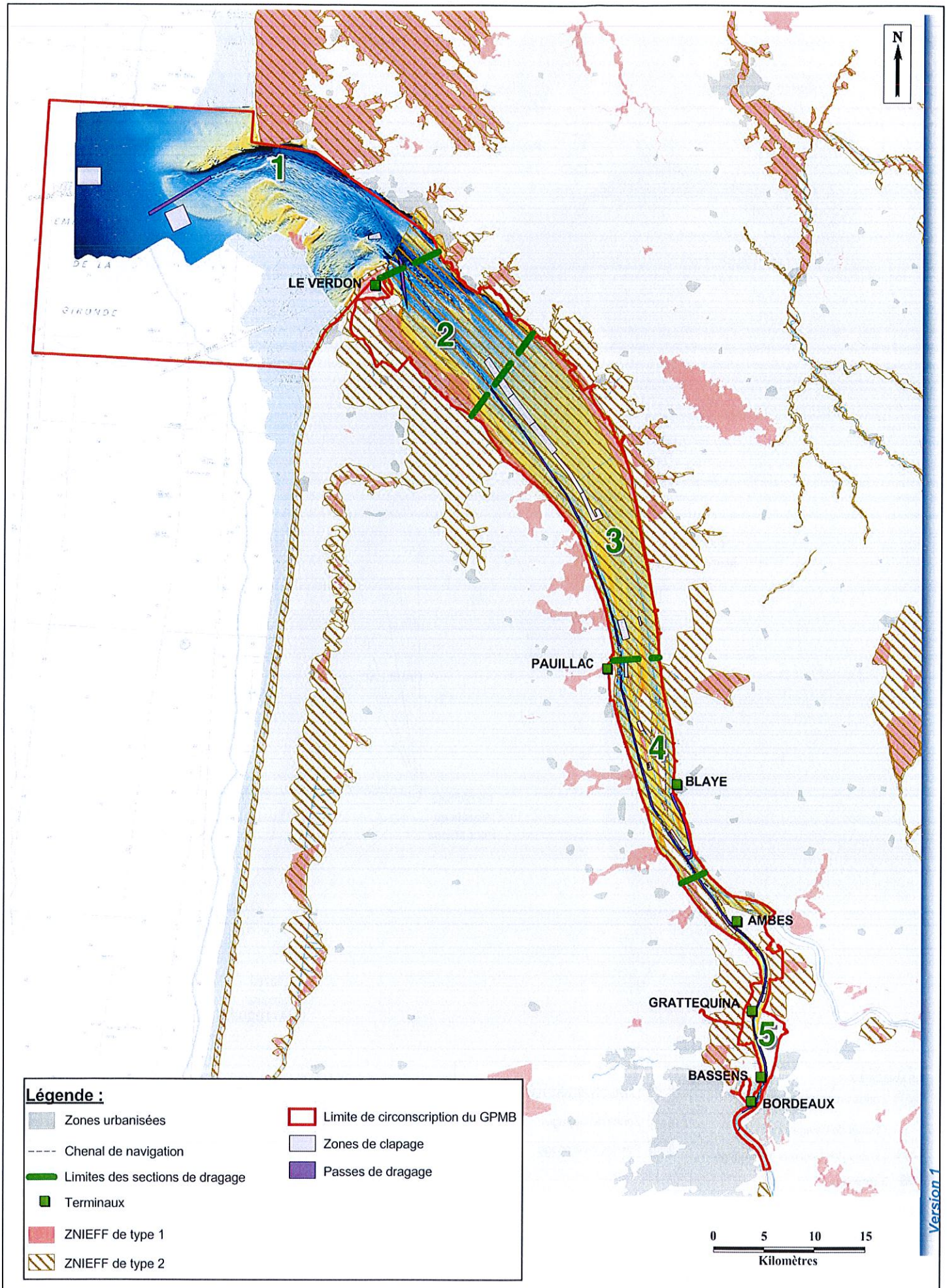

BORDEAUX PORT ATLANTIQUE / ARTELIA	ELABORATION DU PLAN DE GESTION DES SÉDIMENTS DE DRAGAGE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE – CERFA *ANNEXE*	Mars 2017
	ZNIEFFs	4

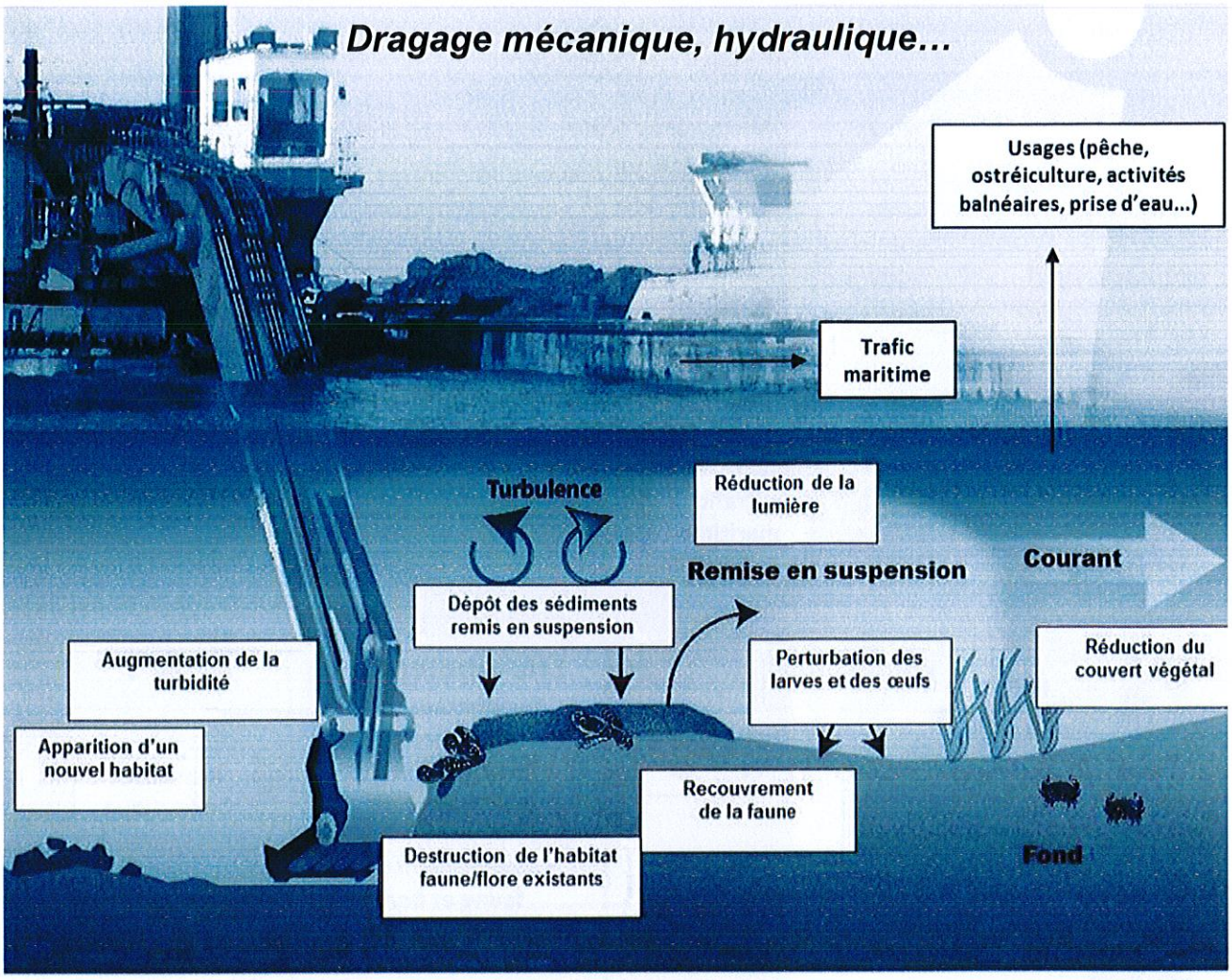
Dragage mécanique, hydraulique…
Usages (pêche, ostréiculture, activités balnéaires, prise d'eau…)
Trafic maritime
Turbulence
Réduction de la lumière
Remise en suspension
Courant
Dépôt des sédiments remis en suspension
Augmentation de la turbidité
Perturbation des larves et des œufs
Réduction du couvert végétal
Apparition d'un nouvel habitat
Recouvrement de la faune
Destruction de l'habitat faune/flore existants
Fond

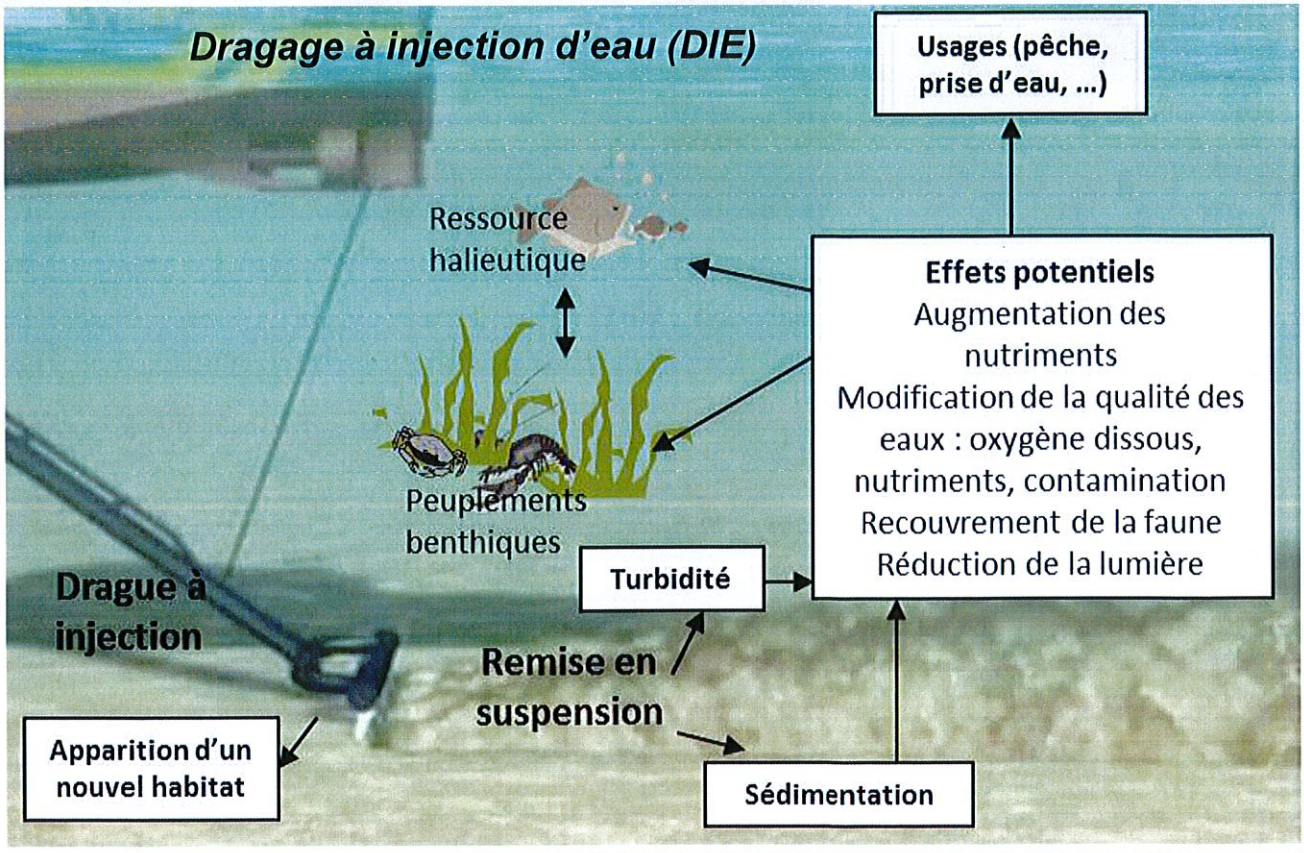
Dragage à injection d'eau (DIE)
Usages (pêche, prise d'eau, …)
Ressource halieutique
Effets potentiels
Augmentation des nutriments
Modification de la qualité des eaux : oxygène dissous, nutriments, contamination
Recouvrement de la faune
Réduction de la lumière
Peuplements benthiques
Turbidité
Drague à injection
Remise en suspension
Apparition d'un nouvel habitat
Sédimentation

Version 1

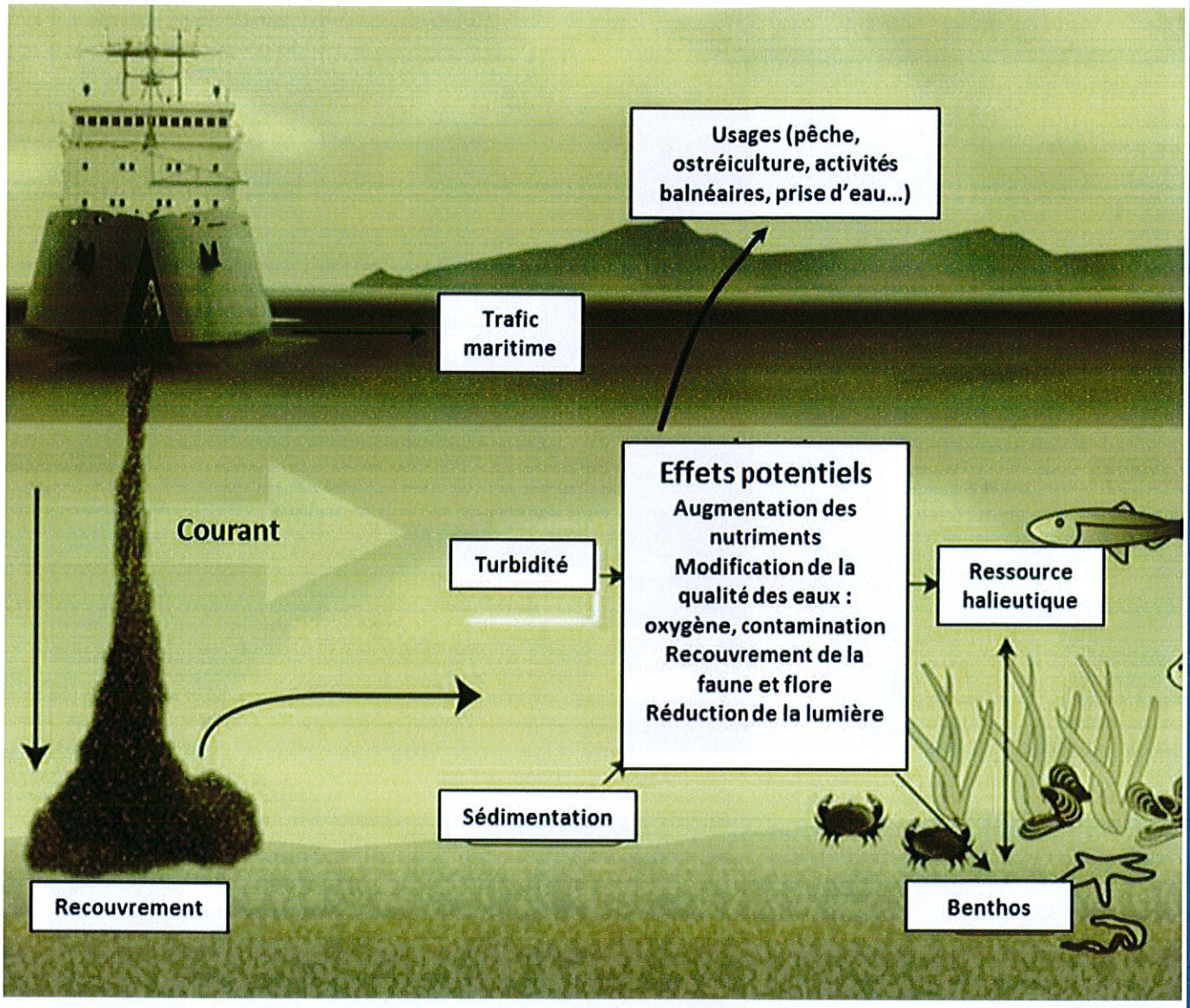
Usages (pêche, ostréiculture, activités balnéaires, prise d'eau...)
Trafic maritime
Effets potentiels
Augmentation des nutriments
Modification de la qualité des eaux : oxygène, contamination
Recouvrement de la faune et flore
Réduction de la lumière
Courant
Turbidité
Ressource halieutique
Sédimentation
Recouvrement
Benthos

Version 1